



**HAL**  
open science

# Femmes, entreprises et dépendances. Les entrepreneuses étrangères à Paris dans l'entre-deux-guerres

Claire Zalc

► **To cite this version:**

Claire Zalc. Femmes, entreprises et dépendances. Les entrepreneuses étrangères à Paris dans l'entre-deux-guerres. Travail, genre et sociétés, 2005, N° 13 (1), pp.51. 10.3917/tgs.013.0051. halshs-02902857

**HAL Id: halshs-02902857**

**<https://shs.hal.science/halshs-02902857>**

Submitted on 20 Jul 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## FEMMES, ENTREPRISES ET DÉPENDANCES

Les entrepreneuses étrangères à Paris dans l'entre-deux-guerres

**Claire Zalc**

**La Découverte** | « Travail, genre et sociétés »

2005/1 N° 13 | pages 51 à 74

ISSN 1294-6303

ISBN 9782200920821

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

<http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2005-1-page-51.htm>

---

!Pour citer cet article :

---

Claire Zalc, « Femmes, entreprises et dépendances. Les entrepreneuses étrangères à Paris dans l'entre-deux-guerres », *Travail, genre et sociétés* 2005/1 (N° 13), p. 51-74.

DOI 10.3917/tgs.013.0051

---

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# FEMMES, ENTREPRISES ET DÉPENDANCES

## LES ENTREPRENEUSES ÉTRANGÈRES À PARIS DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Claire Zalc

**L**e petit commerce, sans fonction productive, tout comme l'artisanat, dont la structure s'apparente au type de production préindustriel, est longtemps resté négligé par l'historiographie même si, depuis peu, certains ont montré le dynamisme des petites structures de production<sup>1</sup>. Ce sont d'abord l'histoire du mouvement ouvrier et de la contestation politique des travailleurs, les monographies des quartiers populaires des grandes villes industrielles, ou encore l'étude des pratiques sociales des ouvriers, qui ont fait les beaux jours de l'histoire sociale de la France, depuis les années 1960-1970<sup>2</sup>. À l'époque du triomphe culturel de la classe ouvrière, le prolétariat constituait l'objet "noble" par excellence de cette historiographie. Depuis, les champs de recherche se sont élargis aux employés ou aux petits fonctionnaires<sup>3</sup>. Mais les travaux d'histoire sociale continuent, en grande partie, de privilégier l'étude du lien salarial, constitutif des rapports sociaux propres à l'industrialisation.

L'histoire des femmes, pour une part construite à partir des acquis de cette historiographie, a logiquement suivi les

<sup>1</sup> Voir Michel Lescure, 1996. Il faut néanmoins noter que l'auteur exclut de son analyse les travailleurs isolés et établissements sans salariés, qualifiés de "prolétaroides".

<sup>2</sup> On citera, parmi d'autres, la thèse de Rolande Trespé, 1971 ; la thèse de Michelle Perrot publiée dans une version condensée en 1984 ou encore celle d'Yves Lequin, 1977.

<sup>3</sup> Voir Delphine Gardey, 2000 ; Marie Cartier, 2003.

<sup>4</sup> Michelle Perrot, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1998), p. 177, rappelle ainsi la "conversion précoce des historiennes du monde ouvrier à l'histoire des femmes". Voir Catherine Omnès, 1997.

<sup>5</sup> Voir Yves Lequin et Sylvie Vandecasteele, 1990.

<sup>6</sup> Sur les problèmes de comptabilisation des femmes participant aux entreprises familiales, voir Françoise Battagliola, 2000, pp. 22-23 ; Sylvie Schweitzer, 2002, pp. 155-166.

<sup>7</sup> Voir Alice Barthez, 1982.

<sup>8</sup> Ainsi, dans le titre de l'ouvrage de référence consacré à la "petite bourgeoisie" en Europe, la famille occupe une place centrale, enserrée entre "l'entreprise" et "l'indépendance" : Geoffrey Crossick et Heinz-Gerhard Haupt, 1995. Les auteurs y montrent notamment combien la famille, associée aux valeurs du travail et de la moralité, acquiert un rôle déterminant dans les représentations et la mémoire symbolique du groupe.

mêmes chemins<sup>4</sup>. C'est pourquoi la femme au travail, qui n'est plus nécessairement une "ouvrière", est longtemps restée enfermée dans la logique de la relation salariale, qu'elle évolue dans l'univers de l'usine ou dans celui du bureau<sup>5</sup>. De plus, le monde de l'entreprise apparaît comme un univers largement marqué par le genre masculin. Les femmes patronnes sont rares ; elles font figure d'exception. En effet, le plus souvent, les femmes ne sont pas seules à la tête des entreprises : elles figurent aux côtés de leur conjoint, tenant un rôle qui, bien qu'essentiel au sein de l'activité, est passé sous silence dans les sources administratives<sup>6</sup>. Porter attention à la place des femmes dans les petits établissements industriels et commerciaux parisiens durant l'entre-deux-guerres, amène à considérer le couple, et non plus l'individu, comme agent économique. La notion d'"entreprise familiale" semble en effet centrale dans l'univers du travail indépendant, comme l'ont montré les travaux portant sur la paysannerie<sup>7</sup>. L'ancrage familial constitue même, pour certains, l'un des éléments de définition de l'identité sociale et professionnelle des entrepreneurs indépendants<sup>8</sup>. Mener l'étude des femmes dans l'univers de l'indépendance engendre dès lors la question des rapports entre rôle économique et rôle familial dans le monde de l'atelier et de la boutique.

En outre, lorsqu'on s'intéresse au monde de la petite entreprise étrangère, l'angle de vue se complexifie et s'enrichit puisqu'au questionnement relatif aux articulations entre rôles économiques et familiaux s'ajoute celui sur la place des femmes au sein des processus migratoires. Quelles places tiennent les entrepreneuses dans le dispositif des stratégies professionnelles, urbaines et économiques des immigrants ? L'étude des formes de participation des femmes étrangères au monde de la petite entreprise parisienne conduit, dès lors, à poser la question qui guide le propos de cet article : le rôle de "patronne" d'entreprise est-il synonyme, pour une femme et, qui plus est, pour une étrangère, d'émancipation ?

Pour y répondre, on tentera en premier lieu, de montrer l'importance de l'engagement des femmes dans le monde de la boutique et de l'atelier du département de la Seine même s'il n'est pas forcément attesté tel quel dans les sources disponibles. La sous-déclaration des femmes chefs d'entreprises ne s'explique-t-elle pas, en partie, par le contexte légal de minoration du statut de la femme en droit commercial ? On tentera alors d'évaluer comment la place des étrangères évolue dans le monde de l'entreprise parisienne, au rythme des transformations économiques et politiques de l'entre-

deux-guerres. Puis il s'agira de détailler les formes de la participation féminine dans les petites entreprises. Au sein de l'entreprise conjugale tout d'abord, mais également dans le fonctionnement des réseaux d'entrepreneurs immigrants.

Pour ce faire, ce travail s'appuie sur plusieurs types de sources, déclinées sur trois échelles<sup>9</sup>. L'étude des textes de droit commercial permet, à l'échelle nationale, de décrire les cadres juridiques qui, par la "force du droit", délimitent la place des femmes dans le monde de l'entreprise. Afin de saisir comment les entrepreneuses étrangères utilisent les cadres juridiques et législatifs, l'approche statistique s'impose. Les données issues des recensements de la population et du Registre du commerce du département de la Seine offrent, de ce point de vue, un matériel utile pour tenter de mesurer le poids et les formes de la participation féminine à la petite entreprise parisienne. Enfin, la démarche macrostatistique est complétée par une approche nominative qui croise les sources administrative (Registre du commerce), démographique (listes nominatives du recensement), fiscale (rôles d'impositions des patentes) et juridique (dossiers de demande de naturalisation) pour mener une analyse conjointe des trajectoires biographiques, professionnelles et urbaines de ces femmes entrepreneuses. Le croisement des sources discursives, statistiques et nominatives vise à donner une épaisseur biographique à l'histoire qui s'écrit ici pour évoquer une dimension centrale des pratiques sociales et économiques des femmes étrangères dans le monde de la petite entreprise : la dimension configurationnelle<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Les données ont été recueillies dans le cadre d'une thèse de doctorat (Claire Zalc, 2002).

<sup>10</sup> Voir Norbert Elias, 1991.

### OÙ SONT LES FEMMES ?

Les hommes sont très largement majoritaires parmi les entrepreneurs inscrits au Registre du commerce de la Seine au lendemain de la première guerre mondiale puisqu'ils forment 82 % des individus immatriculés entre juillet 1920 et décembre 1921. En effet, dans toute l'Europe, la propriété de boutiques par les femmes décline depuis la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. La figure de la marchande se marginalise, dans les représentations, à mesure qu'elle se spécialise dans certains domaines "attitrés" comme la vente de fleurs. Plusieurs faits sont avancés pour expliquer cette évolution, notamment le développement de nouveaux idéaux sociaux de la "féminité" qui verrait se séparer la sphère des affaires et la sphère de la vie privée selon une ligne de partage sexuée<sup>11</sup>. D'autres notent le besoin de capitaux de plus en

<sup>11</sup> Voir Michelle Perrot, 1987.

plus conséquents pour ouvrir un commerce<sup>12</sup>. Mais ne s'agit-il pas, surtout, d'une conséquence de la minoration du statut des femmes qui les pousse à passer sous silence leur participation dans l'entreprise, pourtant toujours active ?

<sup>12</sup> Voir Geoffrey Crossick et Heinz-Gerhard Haupt, 1995, p. 92-96.

### Invisibilité dans les sources et cadre légal

La forte masculinité de la petite entreprise parisienne dans l'entre-deux-guerres semble en effet nettement due au phénomène de sous-inscription des femmes, dans le cas d'un commerce ou d'un atelier tenu par les deux époux. Or il convient, pour éclairer ce fait, de rappeler le rôle du cadre juridique qui régit l'activité commerciale des femmes en France depuis le Code du Commerce de 1803. Certes, depuis la loi du 6 février 1893, il n'existe plus d'incapacité commerciale tenant au sexe. À partir de cette date, les filles, les veuves et les femmes divorcées ou séparées de corps deviennent pleinement capables du point de vue commercial, comme du point de vue civil<sup>13</sup>. Il est intéressant, en outre, de noter que les femmes disposent du droit de vote aux élections consulaires dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La femme est en effet électrice dans les tribunaux de commerce depuis 1898. Elle ne peut néanmoins y être élue qu'à partir de 1931.

<sup>13</sup> La loi du 8 février 1922 permet d'ailleurs d'affirmer cette capacité en abrogeant l'ancien article 113 du Code du commerce qui restreignait la possibilité pour les femmes d'utiliser la lettre de change.

Mais le cas de la femme mariée continue de poser problème puisque le consentement du mari est requis pour pouvoir exercer une activité commerciale (article 4 du Code du commerce)<sup>14</sup>. La loi de 1907 qui établit pour la femme mariée la libre disposition des produits de son travail engendre de multiples débats et controverses parmi les juristes quant à son application dans le champ commercial<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> En revanche, l'incapacité civile de la femme mariée reste en vigueur tout au long de l'entre-deux-guerres ; il faut attendre 1965 pour que la femme mariée s'émancipe de la tutelle maritale.

D'une part, certains juristes se font l'écho de la position qui tend à faciliter l'accès de la femme mariée à la profession, en simplifiant les formes du consentement du mari : l'autorisation pourrait alors être tacite, autrement dit le silence du mari impliquerait son approbation. D'ailleurs, la jurisprudence admet généralement qu'une autorisation de justice peut suppléer à celle du mari lorsqu'on constate une incapacité ou une absence de ce dernier. La guerre de 1914-1918 a, de ce point de vue, joué un rôle important. "Les circonstances économiques de la guerre et de l'après-guerre ont montré, par des exemples innombrables, que les mineurs et les femmes mariées, en prenant la place des pères et des maris absents ou disparus, avaient permis de maintenir l'activité commerciale du pays"<sup>16</sup>. Les impératifs économiques poussent alors à favoriser l'activité commerciale des femmes dont l'essor correspond également au mouvement

<sup>15</sup> Sur la loi du 13 juillet 1907, voir Jules-Toussaint Valéry, 1907, p. 396 ; Bernard et Bonnacase, 1910, p. 5 et François Guibal, 1920.

<sup>16</sup> Voir Jean Escarra, 1934, p. 286.

général d'émancipation féminine consécutif de la première guerre mondiale<sup>17</sup>.

D'autre part, le droit commercial vise à limiter la liberté professionnelle de la femme mariée, arguant essentiellement du risque financier encouru par le conjoint. Les commentaires de la loi de 1907 insistent dans ce cas sur la solidarité financière du couple qui prévaut dans le cadre du régime matrimonial de la communauté : le mari peut certes profiter des bénéfices du commerce mais il est également responsable de ses dettes<sup>18</sup>. Cet argument permet de défendre l'interprétation, dominante, selon laquelle la loi de 1907 ne suspend pas l'obligation du consentement du mari lors de l'exercice de l'activité commerciale. La liberté de disposition du produit du travail n'équivaudrait en rien au libre choix d'une profession. Ainsi, si la femme mariée peut librement disposer de son salaire depuis 1907, elle ne peut ester en justice, signer un contrat, vendre ni acquérir gratuitement, sans l'autorisation de son mari. Ce contexte social et culturel de minorisation des femmes explique pourquoi l'inscription au Registre du commerce est prioritairement faite par un entrepreneur de sexe masculin.

### Disparités statistiques et conjoncture de l'entre-deux-guerres

La tendance à la masculinisation du monde de l'entreprise est encore accentuée chez les étrangers. En effet, les chefs d'établissement étrangers recensés en 1921 dans le département de la Seine sont, pour 82,1 % d'entre eux, des hommes. Certes, on retrouve ici l'un des traits caractéristiques des déséquilibres démographiques propres à la population étrangère en France, conséquences à la fois du caractère économique de l'immigration et de la supposée plus grande capacité à la migration des individus de sexe masculin<sup>19</sup>. Mais la masculinité est nettement plus marquée dans le monde de l'entreprise que pour l'ensemble des actifs étrangers (tableau 1).

<sup>17</sup> Le processus est décrit notamment par Anne-Marie Sohn, 1991, pp. 109-110.

<sup>18</sup> Pour les autres régimes (séparation de biens, régime dotal, régime sans communauté), la responsabilité du mari dépend de sa capacité à profiter des bénéfices commerciaux. Ainsi par exemple, lors d'un régime dotal, selon que la dot porte sur les biens présents ou les biens à venir, le mari est, ou non, obligé par les dettes de sa femme.

<sup>19</sup> Voir Georges Mauco, 1932, pp. 173-176. Sur les retards des études consacrées aux immigrées, voir Nancy Green, 2002, pp. 105-120.

**Tableau 1 : Répartition par sexe des actifs de nationalité étrangère en 1921 dans le département de la Seine**

	Hommes	en %	Femmes	en %
<b>Total des actifs étrangers</b>	115 511	72,16	44 560	27,84
<b>Chefs d'établissements étrangers</b>	15 453	82,11	3 368	17,89

*Source : Données issues de Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 6 mars 1921, Tome 1-2, Paris, Imprimerie nationale, 1927.*

Surtout, on remarque combien la proportion de femmes parmi les petits entrepreneurs évolue selon les conjonctures économiques et politiques (tableau 2). Le pourcentage de femmes parmi les entrepreneurs nés dans le département de la Seine augmente graduellement au cours des trois périodes considérées, passant de 17,3 % entre 1922 et 1926 à 21,8 % entre 1927 et 1931 pour atteindre 22,9 % entre 1932 et 1939, mais il diminue au contraire de façon continue parmi les entrepreneurs étrangers, passant de 11,9 % entre 1922 et 1926 à 8,6 % entre 1932 et 1939. Or ces évolutions apparemment contradictoires traduisent un même phénomène, la prolétarisation du milieu de la petite entreprise au cours de l'entre-deux-guerres, prolétarisation qui se décline très différemment selon les nationalités des entrepreneurs. La crise engendre, pour les entrepreneurs nés dans le département de la Seine, et dans une moindre mesure en province, une féminisation croissante du monde de l'atelier et de la boutique. Au contraire, pour les entrepreneurs étrangers, elle se traduit par une diminution progressive des déclarations d'entreprises par les femmes, masculinisation qui témoigne de l'afflux d'immigrés de sexe masculin, rejetés du monde ouvrier et qui viennent chercher refuge dans l'indépendance. Avec la crise, le passage par l'indépendance change de significations sociale et familiale.



**Tableau 2 : Pourcentage de femmes entrepreneuses selon leur lieu de naissance et la date de création d'entreprise**

Pourcentage de femmes	Nées dans la Seine	Nées en province	Nées à l'étranger	Ensemble
1922-1926	22,3	15,7	11,9	17,3
1927-1931	31,6	21,5	9,2	21,8
1932-1939	32,9	26	8,6	22,9

Source : Données portant sur 1 500 immatriculations d'entreprises individuelles effectuées au Registre du commerce de la Seine entre 1922 et 1939, Archives de Paris (ADP), D33U3.

Parallèlement, on constate en effet l'augmentation sensible de la proportion de célibataires parmi les immigrants qui représentent 20,6 % des entrepreneurs nés à l'étranger entre 1922 et 1926, 25,3 % entre 1927 et 1931 et 33,9 % entre 1932 et 1939. Cette croissance est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit à contre-courant de l'évolution de la situation matrimoniale des actifs étrangers en France durant l'entre-deux-guerres, chez lesquels on observe, en revanche, une diminution sensible du pourcentage de célibataires, passant de 44,2 % des actifs en 1926 à 36,5 % en 1936<sup>20</sup>. Les conséquences de la politique de refoulement des étrangers, mise en place dès 1927, mais surtout à partir de 1932, se lisent aisément dans ces données : ce sont, en priorité, les hommes jeunes et isolés qui constituent les cibles des expulsions. Au contraire, dans le monde de la petite entreprise, la crise engendre la multiplication des "inscriptions de détresse" selon l'expression de Jean-Charles Bonnet<sup>21</sup>, inscriptions au Registre du commerce prises par des immigrants plus jeunes, disposant souvent de soutiens familiaux plus ténus que les étrangers ouvrant boutique dans les périodes précédentes. Il est intéressant, à ce titre, de constater que l'augmentation du pourcentage de célibataires est nette chez les étrangers dès la période 1927-1931 alors qu'elle n'est sensible chez les migrants de province que plus tard, passant de 11,5 % entre 1927 et 1931 à 18,7 % entre 1932 et 1939. La crise économique, dont les effets se font sentir au gré d'une périodisation variable selon que l'on est français ou étranger, engendre la multiplication de créations d'entreprises plus instables qui figurent plus alors comme des solutions "individuelles" et moins comme le résultat d'un projet mûri dans le cadre du couple ou de solidarités

<sup>20</sup> Statistique générale de la France, *Résultats publiés des recensements de 1926, 1931 et 1936*, Imprimerie nationale, Paris.

<sup>21</sup> Voir Jean-Charles Bonnet, 1975, p. 1-40.

familiales. Les femmes y sont par conséquent, moins nombreuses.

Mais il convient également de différencier selon les nationalités des entrepreneurs étrangers. Les données portant sur le sexe et la situation matrimoniale des entrepreneurs sont lues bien souvent dans une perspective centrée sur la question de "l'intégration" des étrangers dans la société d'accueil. Selon le modèle qui établit classiquement que les flux se conjuguent d'abord comme des migrations de célibataires, suivis quelque temps après par les migrations de familles, la part des femmes et celle des célibataires permettraient de caractériser les types d'insertion des immigrants dans la société entrepreneuriale. Néanmoins, la comparaison entre les différentes nationalités invite à relativiser la pertinence de ce schéma pour le milieu de la petite entreprise (tableau 3). Certains cas se conforment au modèle : ainsi des entrepreneurs belges, qui se caractérisent par un faible taux de célibat (7 %) et un pourcentage important de femmes (22 %), deux indices qui témoignent de l'insertion familiale de cette population dont les structures démographiques sont très proches de celles des migrants provinciaux.

À l'inverse, les entrepreneurs ressortissants de régions plus lointaines (Chine, Amérique du Sud) ou de migrations plus récentes (Portugal, Afrique du Nord) sont, dans une très large proportion, des hommes célibataires. Mais la corrélation entre le temps de la migration et les types d'insertion dans la société d'accueil n'est pas toujours vérifiée.

En effet, la nature familiale du processus migratoire n'est pas nécessairement dépendante de l'ancienneté du flux vers la Seine comme en témoignent les exemples des Russes (19 % de célibataires et 14 % de femmes) ou encore des ressortissants du Moyen-Orient (20 % de célibataires et 10 % de femmes) dont l'arrivée en France est, pour la plupart d'entre eux, postérieure à la guerre de 1914-1918, mais dont les caractéristiques démographiques témoignent d'une migration d'emblée familiale. À l'inverse, les Américains, qui comptent un pourcentage important de célibataires (44 %), se distinguent par une proportion très remarquable de femmes entrepreneuses (33 %). Les caractéristiques en terme de sexe ou de statut matrimonial des petits entrepreneurs migrants ne sont pas uniquement le reflet des structures démographiques des populations étrangères. Elles doivent également être interprétées à la lumière des spécificités de l'activité professionnelle considérée.

**Tableau 3 : Pourcentage de femmes et de célibataires selon les nationalités (1922-1939)**

	Célibataires	Femmes	Effectifs
Belges	7	22	41
Anglais	11	11	9
Naturalisés	13	8	80
Suisses	17	8	36
Russes	19	14	79
Moyen-Orientaux	20	10	10
Hollandais	25	0	4
Roumains	27	0	26
Italiens	28	15	155
Tchécoslovaques	29	0	7
Turcs Arméniens	31	3	68
Polonais	37	13	136
Américains	44	33	9
Hongrois	47	13	15
Espagnols	48	7	42
Allemands	50	0	22
Bulgares	50	0	4
Luxembourgeois	50	0	4
Serbes	57	0	7
Grecs	59	5	22
Autrichiens	60	0	10
Scandinaves	60	0	5
Lithuaniens	60	0	5
Portugais	60	0	5
Américains du Sud	67	0	3
Chinois	71	0	7
Africains du Nord	75	13	8
Afghans	100	0	1
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>820</b>

Source : Données portant sur 820 immatriculations d'entreprises individuelles effectuées par des étrangers au Registre du commerce de la Seine entre 1922 et 1939, ADP, D33U3.

L'ouverture d'une entreprise peut prendre place dans une stratégie professionnelle menée sur le long terme et partagée par plusieurs membres de la famille ; elle s'inscrit alors dans un projet où les liens familiaux ont un rôle central. Les petits entrepreneurs russes semblent représenter l'idéal-type de cette catégorie de projet, avec un pourcentage très important d'individus mariés et une proportion non négligeable de femmes. Les Italiens (avec 28 % de célibataires et 13 % de femmes) correspondent également à ce schéma, où la boutique et l'atelier semblent fédérer des activités de nature familiale ou "communautaire". Pour d'autres, arrivés plus récemment, l'ouverture d'une petite entreprise est vraisemblablement le fait d'individus jeunes, célibataires et de sexe masculin, issus de flux migratoires en constitution en provenance par exemple d'Afrique du Nord, de Chine, d'Amérique du Sud, qui ne bénéficient pas encore d'un ancrage familial en France. Les profils démographiques de ces immigrants sont alors très proches de ceux qu'offrent les ressortissants des mêmes nationalités employés comme salariés. Pour eux, la création d'entreprise se situe relativement rapidement après l'arrivée en France et ne se fonde pas nécessairement sur des liens familiaux. Les femmes y sont par conséquent très peu nombreuses. Parfois, l'ouverture d'un établissement peut également être imposée par les contraintes d'une conjoncture sociale et économique, notamment lorsqu'il devient particulièrement difficile pour un immigrant de trouver à s'employer sur le marché du travail salarié. C'est le cas pour les réfugiés qu'ils soient Allemands ou Autrichiens, par exemple (respectivement 50 % et 60 % de célibataires mais aucune femme), mais aussi Grecs ou encore Espagnols. Enfin, il convient d'interpréter le déséquilibre des sexes avec précaution : la disproportion entre hommes et femmes parmi les petits entrepreneurs n'est pas nécessairement le signe d'une activité proprement masculine.

### **Les indicateurs cachés de l'engagement des femmes dans le monde de l'entreprise**

Si l'inscription au Registre du commerce est prioritairement faite par les hommes, on constate la présence des femmes dans certaines situations légales particulières où, au contraire, l'immatriculation par la femme procure certains avantages juridiques. C'est le cas dans le secteur des débits de boissons, où la loi du 9 novembre 1915 interdit aux étrangers de posséder un établissement vendant des boissons alcoolisées à moins de résider sur le sol français depuis au

moins cinq ans. Certains immigrants bistroitiers contournent cette disposition grâce à leurs épouses, lorsqu'elles sont nées en France, mais de nationalité étrangère, suite à leur mariage avec un étranger<sup>22</sup>. De nationalité espagnole, Marie Laurent, épouse Castallio, est née dans le Loiret : résidant depuis plus de cinq ans en France, elle a le droit d'immatriculer le café épicerie Au bon coin qu'elle déclare tenir à Bondy depuis 1902. Mais son mari participe, à ses côtés, à l'activité professionnelle dans l'établissement puisqu'il est déclaré "commerçant" dans les listes nominatives du recensement. Cet exemple témoigne des déterminismes de nature administrative qui pèsent sur les caractéristiques sociodémographiques d'une population lors de l'enregistrement sur un document officiel. L'immatriculation au Registre du commerce, qui vaut autorisation de commercer, fait souvent l'objet de stratégies individuelles spécifiques. Dans leurs déclarations, les petits entrepreneurs ont tendance à faire valoir leur adéquation aux normes sociales et économiques qui régissent leur activité. La faible part des femmes étrangères déclarées ne signifie pas leur absence dans le monde de la petite entreprise mais plutôt les réticences à revendiquer "officiellement" leur statut.

L'observation croisée du Registre du commerce et des listes nominatives du recensement permet de constater l'importance de l'engagement économique et laborieux des femmes dans l'entreprise. Ainsi, un nombre important d'établissements commerciaux déclarés au nom de l'époux au Registre s'avèrent être tenus conjointement par le couple, comme l'indique la profession de la femme déclarée dans les autres sources disponibles (listes nominatives du recensement, dossiers de naturalisation). L'épicerie du 32 rue Bisson est patentée en 1935 au nom de David Gotlib, polonais, mais le recensement de 1936 indique que Chana Gotlib, son épouse, est de profession "épicière"<sup>23</sup>. Parfois, on peut même supposer que l'inscription est effectuée au nom du mari alors que l'entreprise est gérée en totalité par son épouse. Ainsi, Pierre Martinetto, migrant italien originaire de San Francisco al Campo, village de la province de Turin, immatricule en 1930 au Registre du commerce de la Seine, un hôtel rue Marcelin Berthelot, à Bobigny. Or dans la demande de naturalisation qu'il soumet en 1929, il se déclare maçon. Mais son épouse, Reine Pourrier, née dans l'Aisne, à Origny-Ste-Benoit, en 1899, est dite "hôtelière"<sup>24</sup>. Aussi, les données statistiques qui font état de la très faible proportion de femmes "entrepreneuses" ne tiennent pas compte du nombre de boutiques enregistrées sous le nom du mari mais

<sup>22</sup> Jusqu'en 1927, la disposition du Code civil de 1803, qui donne automatiquement à la femme la nationalité de son mari, est encore en vigueur. Cf. Patrick Weil, 2002, pp. 212-224

<sup>23</sup> ADP, Registre des patentes de 1935, D9P2/2696 et liste nominative du recensement de 1936, D2M8.

<sup>24</sup> ADP, Registre du commerce du département de la Seine, D33U3/559, n°A484576. Archives nationales (AN), dossier de naturalisation BB11/17151 X 1929.

<sup>25</sup> Les études portant sur le XIX<sup>e</sup> siècle font de l'activité professionnelle de la femme l'un des critères de différenciation entre les petits et les moyens ou grands bourgeois : retirée dans son foyer chez les bourgeois, la femme occupe le devant de la scène chez les petits entrepreneurs, tenant la caisse ou surveillant l'atelier. Cf. Geoffrey Crossick et Heinz-Gerhard Haupt, *op.cit.*, p. 87-110.

gérées conjointement par les deux époux, voire par les femmes seules. Le va-et-vient entre l'observation des situations individuelles et les données macrostatistiques permet, dès lors, de nuancer la thèse selon laquelle les nouveaux idéaux de "féminité" imposeraient à la femme marchande, une place de plus en plus marginale<sup>25</sup>.

L'infériorité numérique des femmes déclarées commerçantes peut également être nuancée par l'importance du taux de nuptialité des entrepreneurs. L'observation des comportements matrimoniaux permet en effet de constater l'importance de la structure conjugale chez les petits entrepreneurs étrangers du département de la Seine : près de 77 % d'entre eux sont mariés en 1920-1921 (tableau 4).

**Tableau 4 :**  
**État matrimonial des petits entrepreneurs étrangers en 1920-1921**

	en %		
	Hommes	Femmes	Total
Célibataires	13	21	14
Mariés	85	29	77
Divorcés, veufs	2	50	9
<b>Total</b>	100	100	100

Source : ADP, *Registre du commerce du département de la Seine, D33U3, échantillon portant sur 81 individus dont 14 femmes.*

Ce pourcentage paraît particulièrement élevé lorsqu'on sait que seulement 57 % des individus de plus de 20 ans recensés dans la Seine comme étrangers en 1921 sont mariés. On note cependant une disparité sexuelle très importante entre les hommes entrepreneurs, mariés pour 85 % d'entre eux, et les femmes entrepreneuses qui ne sont qu'un tiers dans cette situation au moment de l'immatriculation au Registre du commerce. La forte proportion de femmes divorcées et de veuves parmi les petites entrepreneuses atteste du décalage entre les déclarations officielles et la réalité de la participation féminine au monde de l'atelier et de la boutique. Les divorces et les veuvages propulsent en effet les femmes sur la scène de la petite entreprise, les conduisant à "officialiser" administrativement leur engagement dans l'activité commerciale<sup>26</sup>. La participation des épouses à l'investissement dans la petite entreprise explique le fait que les veuves de petits commerçants et d'artisans héritent, plus souvent que leurs contemporaines de la grande bourgeoisie,

<sup>26</sup> L'histoire de la solitude féminine reste en partie à écrire comme le rappelle Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, 2000, pp. 127-141.

des biens du conjoint décédé. Très fréquemment associées, de plus, au travail du petit entrepreneur, elles apparaissent les plus capables de mener seules la barque. Même si le fils est en âge de s'en occuper, c'est ainsi plus souvent la veuve qui reprend les affaires au décès du petit commerçant ou de l'artisan.

Il semble donc nécessaire, pour étudier la participation des femmes au monde de la boutique et de l'atelier, de ne pas s'en tenir aux seules données macrostatistiques issues de documents officiels mais plutôt d'envisager de décrire les types de configurations relationnelles au sein desquelles les entrepreneuses étrangères prennent place.

### LES FEMMES AU CŒUR DE CONFIGURATIONS ENTREPRENARIALES

#### Des entreprises largement conjugales

Il semble tout d'abord que le mariage joue un rôle non négligeable dans l'établissement d'une activité commerciale. Sans être, bien sûr, une condition *sine qua non* de l'ouverture du commerce, le mariage, affaire économique autant que culturelle ou sentimentale, apparaît comme l'une des composantes principales du faisceau de conditions qui permettent l'entrée dans le statut d'indépendant. *You have to be a couple* proclament Geoffrey Crossick et Heinz-Gerhard Haupt, en établissant le rôle central que joue le couple chez les artisans et des boutiquiers dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle. Chez les petits commerçants comme chez les artisans, le mariage représente l'institution d'un partenariat dont le rôle est crucial pour le bon fonctionnement de la boutique et de l'atelier. Les valeurs bourgeoises qui confinent la femme dans l'espace domestique ne sont pas respectées chez les petits entrepreneurs, où l'épouse tient un rôle de premier plan dans les affaires, encaissant dans le magasin, servant dans le restaurant ou chapeautant les ouvrières dans l'atelier. La mise en scène du couple dans l'iconographie relative à la petite entreprise témoigne de l'importance prise par la femme dans les affaires du boutiquier. Les cartes postales du début du siècle, dites de "devantures", sont autant des photographies de famille que des photographies de boutiques. Le couple y apparaît de façon centrale, le plus souvent encadré par la porte d'entrée du magasin, alors que les enfants prennent la pose devant la vitrine. Quant aux employés, ils se tiennent à distance de la façade de la boutique, quelque peu à l'écart<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> Cf. Geoffrey Crossick et Heinz-Gerhard Haupt, 1995, p. 96.

L'observation des comportements matrimoniaux des petits entrepreneurs du département de la Seine permet d'emblée de vérifier l'importance de la structure conjugale. Ce constat devient particulièrement intéressant si l'on distingue les situations des petits entrepreneurs selon leur statut national (tableau 5).

**Tableau 5 : Situations matrimoniales des petits entrepreneurs selon leur nationalité, 1922-1939**

Situation matrimoniale	Étrangers	Français		Ensemble
		Ensemble	dont Français naturalisés	
Mariés	68,1	76,4	80,3	74,8
Célibataires	30,5	15,7	10,9	18,4
Divorcés	0,7	3,5	2,2	3,0
Veufs	0,7	4,4	6,5	3,7
<b>Ensemble</b>	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Données portant sur 1513 entreprises individuelles immatriculées au Registre du commerce de la Seine entre 1922 et 1939 dont 279 par des étrangers et 1234 par des Français (parmi lesquels 46 Français naturalisés). ADP D33U3.

Sur l'ensemble des petits entrepreneurs qui ouvrent un établissement entre 1922 et 1939, on note la forte prévalence du mariage puisque, toutes nationalités confondues, 74,8 % des individus se déclarent mariés lors de leur immatriculation au Registre du commerce du département de la Seine. La prévalence est particulièrement marquée chez les petits entrepreneurs français qu'ils soient français de naissance (76,2 %) ou par acquisition (80,3 %), tandis que les petits entrepreneurs étrangers comptent davantage de célibataires (30,5 %).

S'il importe de rappeler que les petits entrepreneurs sont globalement plus âgés que l'ensemble de la population active et que, partant, leur fort taux de nuptialité s'explique partiellement par leur âge élevé, l'importance de la structure conjugale tient également au rôle que le mariage joue dans l'installation de l'activité professionnelle, notamment pour les immigrants. Ainsi cet indicateur doit être interprété au vu des stratégies patrimoniales qui se jouent autour de



l'alliance matrimoniale<sup>28</sup>. Dans ce cadre, l'étude des types d'unions contractées par les petits entrepreneurs, pour lesquelles le Registre du commerce est une source précieuse, permet d'avancer quelques hypothèses. Pour les travailleurs indépendants, l'enjeu est de taille. En effet, selon le régime contracté, les responsabilités des conjoints sont engagées différemment dans l'entreprise, qu'elles concernent la propriété du fonds de commerce ou la gestion de l'entreprise.

Il convient notamment de noter l'importance relative du régime de la séparation de biens chez les entrepreneuses (9 % des mariages contractés par les femmes immatriculées au Registre du commerce pour 4 % chez les hommes). La confrontation entre les données issues du Registre du commerce et les listes nominatives du recensement permet de repérer la fréquence de cette situation parmi les mariages "mixtes" unissant hommes étrangers et femmes françaises. Au 2-4 rue Bisson, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, est recensé en 1936 le couple Lanfranconi. Lui, Nicolas, né en 1885 en "République argentine" est dit "cafetier". Son épouse, Marie, "cafetière", est née en 1889 dans l'Aveyron. Les deux époux sont mariés sous le régime de la séparation de biens. Mais le même établissement est inscrit dix ans plus tôt au registre des patentes sous le nom d'un Paul Mercadier, né comme Marie dans le département de l'Aveyron. On peut ainsi supposer que le café est la propriété de Marie, propriété dont elle a hérité de son père, Paul. Soucieuse de préserver le patrimoine familial, la lignée Mercadier enjoint Marie de se marier sous le régime de la séparation de biens. L'union avec un étranger au pays met en péril l'intégrité du patrimoine de la famille<sup>29</sup>. Le régime de séparation de biens permet ainsi de préserver les biens d'une lignée lorsqu'une fille, à la tête d'une entreprise, est amenée à prendre un époux étranger. Ces entrepreneuses offrent l'exemple de situations conjugales où le patrimoine est susceptible d'être perdu pour une lignée, alors qu'il franchit les limites du cercle d'interconnaissance de la parenté. Dans ce contexte, le régime de la séparation de biens permet de préserver le bien possédé par l'épouse, boutique, café-restaurant ou atelier. Ce cas de figure peut être assimilé au "mariage en gendre" repéré par les anthropologues, qui unit une fille héritière avec un garçon sans patrimoine.

Cependant, les ressources du mariage pour les petits entrepreneurs migrants ne peuvent être réduites à la partie capitalistique de l'union : alliance économique et patrimoniale, le mariage est également l'occasion d'unir les forces de travail des deux époux au service de l'activité

<sup>28</sup> Cf. Pierre Bourdieu, 1962.

<sup>29</sup> "Chaque transaction matrimoniale ne peut être comprise que comme moment dans une série d'échanges matériels et symboliques, le capital économique et symbolique qu'une famille peut engager dans le mariage de l'un de ses enfants dépendant pour une bonne part de la position que cet échange occupe dans l'histoire matrimoniale de la famille", Pierre Bourdieu, 1972, pp. 1105-1127.

commerciale. La fréquence de la structure conjugale parmi les petits entrepreneurs correspond au besoin, caractéristique du monde de la boutique et de l'atelier, d'établir un couple comme une relation de travail afin de faire fonctionner l'entreprise. Ce trait explique, pour une large part, les situations matrimoniales des femmes entrepreneuses (tableau 6).

**Tableau 6 : Situation matrimoniale des femmes entrepreneuses selon leur nationalité (1922-1939)**

Situation matrimoniale	Étrangères	Françaises		Ensemble des femmes
		Ensemble	dont Françaises naturalisées	
Célibataires	18 %	21 %	9 %	21 %
Mariées en France	47 %	55 %	74 %	54 %
Mariées à l'étranger	31 %	0 %	0 %	2 %
Divorcées	3 %	10 %	4 %	9 %
Veuves	1 %	15 %	13 %	14 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Effectifs</b>	78	289	23	322

Source : Données portant sur 322 entreprises individuelles immatriculées au Registre du commerce de la Seine entre 1922 et 1939 dont 311 par des Françaises (parmi lesquelles 23 Françaises naturalisées) et sur 78 entreprises déclarées par des femmes étrangères<sup>30</sup>. ADP D33U3.

Les données conduisent notamment à mettre en lumière les disparités sexuelles des logiques économiques pour les immigrants. Au contraire des hommes, les femmes étrangères sont plus souvent mariées que les femmes françaises (78 % contre 53 %). Parmi ces dernières, les naturalisées se distinguent nettement par un faible taux de célibat (9 % contre 21 % pour le total des Françaises). Certes, la surreprésentation des femmes mariées chez les petites entrepreneuses étrangères et naturalisées s'explique en partie par des facteurs structurels tenant, pour les étrangères, à la rareté

<sup>30</sup> Afin de disposer d'effectifs conséquents, je compare ici des femmes issues de deux sondages différents : les données relatives aux étrangères comme aux naturalisées sont issues d'un échantillon consacré spécifiquement aux petits entrepreneurs immigrants. Pourtant, afin de disposer de données représentatives sur "l'ensemble des femmes", je fais figurer dans la quatrième colonne les pourcentages propres à la structure maritale des femmes telle qu'elle apparaît dans un premier échantillon, constitué sans distinction de nationalité. Ceci explique que les effectifs de cette colonne ne correspondent pas à la somme des effectifs des trois premières.

des migrations de femmes seules et pour les naturalisées, à leur âge plus élevé, mais elle indique également que l'indépendance économique se réalise pour elles davantage dans le cadre conjugal<sup>31</sup>.

L'exemple particulier des entrepreneurs italiens de la Seine permet d'étayer cette hypothèse. En effet, les Italiennes sont rarement divorcées en raison de l'interdiction du divorce en Italie à cette époque et elles vivent en couple marié pour plus de 75 %. Or cette caractéristique s'accompagne d'une féminisation relativement élevée de la petite entreprise italienne (plus de 15 % des entrepreneurs italiens sont des femmes contre 9 % chez les étrangers non-italiens). Il semble en effet que la logique économique du mariage chez les entrepreneurs italiens s'appuie sur un rôle spécifique de la femme dans l'activité indépendante, très probablement lié à la réticence, déjà observée chez les migrantes italiennes dans les grandes villes américaines, à fréquenter l'univers de l'usine ou plus généralement tout lieu de travail extérieur au domicile ; dans cette perspective, la petite entreprise familiale, souvent située au-dessous ou à proximité du foyer, constitue en quelque sorte un compromis entre activité extérieure et travail à domicile<sup>32</sup>.

Plus généralement, la contribution du conjoint à l'activité de la petite entreprise est essentielle chez les immigrants, qu'il (ou elle) tienne la caisse, fasse les comptes ou soit chargé(e) des finitions. "Les trois quarts des couples travaillaient ensemble parce que le mari avait besoin d'une finisseuse, pour coudre les boutons, pour faire les 'surpassages'. Il arrivait que, quand mon père était à la machine, c'était ma mère qui allait livrer" se souvient Étienne Raczymow dont les parents, venus de Pologne, s'installent comme giletiers à Belleville dans les années 1920<sup>33</sup>. Pour certains, la présence d'un conjoint semble même indispensable à la survie de l'entreprise. Alors que Raoul Rosinski, immigré russe originaire de Krevilan, exploite au début du siècle un commerce de boulangerie avec son épouse, le décès de cette dernière le conduit à fermer boutique. La maladie de sa femme a exigé des soins dispendieux et l'immobilisation d'une partie cruciale de sa force de travail, ce qui le contraint, au bout de quelques mois, à vendre son fonds pour désintéresser ses créanciers<sup>34</sup>. De plus, pour les étrangers, les femmes représentent le maillon qui rend possible la polyactivité du petit entrepreneur. En offrant leur force de travail en appoint, elles

<sup>31</sup> De plus, avant 1927, les femmes naturalisées sont fréquemment des femmes françaises mariées à un étranger mais qui ont "réintégré" la nationalité française.

<sup>32</sup> Cf. Miriam Cohen, 1993 ; Donna Gabaccia, 1991, pp. 61-87. Il est possible de nuancer ces propos en rappelant que les femmes de ménage, nombreuses parmi les Italiennes travaillant à l'extérieur de leur domicile, sont invisibles dans les statistiques professionnelles. Cf. Judith Rainhorn, 2002, pp. 138-155.

<sup>33</sup> Cf. Françoise Morier, 1994, p. 58.

<sup>34</sup> AN dossier de naturalisation BB11/5033 10504 X 1909, Rapport du préfet de police au Garde des sceaux du 24 mars 1910.

<sup>35</sup> Comme le remarque Geneviève Massard-Guilbaud, 1995, pour les petits commerçants algériens du Lyon de l'entre-deux-guerres : "la femme pourra tenir le café tandis que l'homme continuera à travailler, au moins dans un premier temps, selon comment marcheront les affaires", p. 284.

permettent aux migrants de se lancer dans l'aventure de l'indépendance tout en conservant un emploi salarié<sup>35</sup>. L'engagement de l'épouse dans la petite entreprise permet alors d'ouvrir un établissement à moindres risques, en conservant un emploi salarié qui lui procure assurance et liquidités. Inversement, la boutique ou l'atelier offrent la sécurité de ressources en cas de perte de son statut de salarié.

De nombreux exemples attestent ainsi des mécanismes à l'œuvre, dans les parcours professionnels des petits entrepreneurs étrangers, où les liens noués dans le cadre conjugal jouent un rôle moteur. Le mariage offre les ressources d'une coalition d'intérêts patrimoniaux et d'une coopération dans l'activité proprement dite. Le rôle du couple dans l'activité indépendante est particulièrement remarquable pour une population d'immigrants pour laquelle on a coutume de mettre en avant la forte proportion de célibataires. Mais si la structure conjugale constitue, sans nul doute, la configuration de référence mobilisée par les immigrants autour de l'atelier et de la boutique, elle n'est pas la seule.

### **Les femmes au cœur du dispositif des réseaux d'entreprises**

C'est pour dépasser l'espace étroit de la parenté et caractériser une configuration relationnelle faite d'un entrelacs de liens forts, mais dont la nature familiale n'est pas vérifiée, que la notion de "maisonnée", empruntée à l'anthropologie, se révèle particulièrement utile ici. La notion, définie par Florence Weber comme "un groupe objectivement solidaire formant une unité de consommation et de production domestique sans pour autant correspondre nécessairement à un seul ménage", s'avère d'une grande efficacité pour décrire l'espace relationnel au sein duquel s'insèrent nombre des entrepreneuses étrangères du département de la Seine<sup>36</sup>. Chez les étrangers, ces configurations ont souvent un poids particulier car elles permettent d'articuler filières migratoires et réseau professionnel.

<sup>36</sup> Cf. Florence Weber, 2002, pp. 73-106. La notion fait ici l'objet d'une libre interprétation formulée au regard des caractéristiques observées dans les sources.

La création d'entreprises par des femmes apparaît alors comme une occasion privilégiée de renouveler les appuis et les ressources commerciaux des réseaux d'immigrants. La maisonnée Papadopoulos offre un bon exemple des opportunités qui peuvent être offertes par les établissements gérés par les femmes. En effet, sur les vingt-sept entrepreneurs portant le patronyme Papadopoulos dans le Registre du commerce de la Seine entre 1920 et 1956, huit sont de sexe féminin, soit près du tiers. Cette proportion,

remarquable, tient à la forte présence d'épouses Papadopoulos, nées en France et implantées dans l'univers de la petite entreprise. Ces femmes sont, pour trois d'entre elles, originaires de la région parisienne, qu'elles soient nées comme Raymonde, à Paris ou comme Alice et Georgette, dans la Seine. Pour les deux autres, les provenances géographiques sont plus éloignées : Adèle est originaire d'Arnouville dans le département de Seine-et-Oise tandis que Marguerite est native du Limousin. Mais les épouses Papadopoulos appartiennent surtout à deux générations différentes : Alice et Marguerite, nées dans les années 1880, sont veuves toutes les deux lors de leur accès à l'univers de la petite entreprise, alors que Raymonde, Adèle et Georgette sont nées respectivement en 1902, en 1914 et en 1919.

Or, à chaque génération correspond un déploiement configurationnel spécifique de la maisonnée Papadopoulos : changement de localisation commerciale dans le premier cas, diversification professionnelle dans le second. En effet, les entreprises immatriculées par les épouses Papadopoulos issues de la génération des années 1880 se caractérisent par de nouvelles implantations géographiques, décalées par rapport au centre d'implantation de la maisonnée Papadopoulos, à Belleville, à la frontière des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements : en 1924, Alice ouvre un atelier de modes dans le 17<sup>e</sup> arrondissement – qui jouxte sa commune de naissance, Asnières. Quant à Marguerite, elle immatricule une teinturerie dix ans plus tard, dans la commune d'Asnières. Les deux femmes sont veuves à la date de l'ouverture de leur commerce, mais on ne trouve nulle trace de boutiques identiques tenues précédemment par des entrepreneurs nommés Papadopoulos. Alice et Marguerite semblent ainsi à l'origine d'une ouverture géographique de la maisonnée, vers le Nord-Ouest parisien. En effet, en 1935, elles sont rejointes par Emmanuel et Nicolas, nés respectivement en 1892 et en 1902, qui ouvrent deux ateliers de coiffure dans le quartier, l'un situé rue Torricelli, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et l'autre rue Labat, dans le 18<sup>e</sup><sup>37</sup>. Quant à la jeune génération des épouses françaises Papadopoulos, représentée par Adèle et Georgette, elle permet un renouvellement sectoriel des entreprises Papadopoulos vers les commerces d'alimentation : à la fin des années trente, Adèle vend des galettes sur les marchés de Maisons-Alfort alors que Georgette tient un commerce de "Vins Alimentation" dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, spécialisations professionnelles qui attirent, après guerre, Anastase et Anna

<sup>37</sup> ADP, Registre du commerce du département de la Seine, D33U3/664, n°641778 et n°1242/B265732.

Papadopoulos, respectivement marchand de vins et marchande de fruits exotiques.

On trouve des exemples similaires à Lyon où, dans les années 1920, l'association dans le commerce entre un étranger et une Française permet de nourrir un flux de migrants. Jean-Luc Pinol décrit ainsi comment des Grecs originaires de Constantinople, victimes des rivalités gréco-turques et contraints, notamment après le traité de Lausanne du 24 juillet 1923, de quitter leur région natale, prennent le chemin de la rue de la Part-Dieu où, dès 1921, un petit entrepreneur, natif de Constantinople, est installé en ménage avec une Lyonnaise, à la tête d'un café-comptoir<sup>38</sup>. Cependant, il ne faut pas généraliser les redéploiements suscités par les alliances matrimoniales. Parfois, l'épouse s'insère dans le réseau formé indépendamment d'elle : c'est le cas de Raymonde née Jobard, épouse Papadopoulos : née en 1902, elle se déclare veuve en 1931, lorsqu'elle reprend, à son nom, l'atelier de chaussures que son défunt époux, Théophile, grec chypriote de nationalité britannique avait ouvert à Belleville au début des années vingt. Dans ce cas, l'alliance matrimoniale ne s'accompagne pas d'un déploiement des réseaux. Raymonde inscrit son commerce dans la fidélité à la trajectoire de son conjoint décédé, nommant la boutique d'après lui : Théo Iris d'Or et ne changeant pas de localisation commerciale. Elle s'intègre alors à la branche principale de la maisonnée Papadopoulos, organisée autour des activités de cordonnerie et installée à Belleville.

Le rôle des entrepreneuses dans le cadre des maisonnées d'immigrants varie également selon le contexte. Elles sont sollicitées au gré des conjonctures économiques et des arrivées d'immigrants. On le voit bien avec l'exemple de la maisonnée Gourevitch, spécialisée dans les années 1920 la vente et la fabrication de meubles et installée dans le faubourg Saint-Antoine (12<sup>e</sup> arrondissement). Ce réseau d'entreprises est transformé par l'arrivée en son sein de femmes entrepreneuses. Berthe Gourevitch se déclare confectionneuse au 20 rue Saint-Nicolas, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement en août 1930. Cécile est "fabricante de tricots" dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, Esther ouvre la Maison Gourevitch, établissement de bonneterie, rue Leblanc dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, en avril 1932, Marie-Claire immatricule un atelier de couture rue des Feuillantines, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement en 1937<sup>39</sup>. Épouses Gourevitch, comme Cécile et Esther, ou filles Gourevitch, comme Marie-Claire, née à Kichineff en 1912 mais naturalisée française dès 1928, les femmes développent un nouveau secteur d'activité, la

<sup>38</sup> Cf. Jean-Luc Pinol, 1991, p. 102.

<sup>39</sup> ADP, Registre du commerce du département de la Seine, D33U3, n°A480719, n°A532219, n°A681911.

confection, tout en opérant un déploiement géographique vers le Sud de la capitale, dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. Ainsi, face à la crise, un réseau féminin se constitue au sein de la maisonnée, qui se caractérise par une plus grande précarité économique et une moindre concentration géographique. La stratégie de la diversification porte ses fruits : elle permet au "réseau des meubles" de survivre à la crise. Or elle repose sur une organisation serrée et active des liens au sein de la maisonnée Gourevitch et sur une spécialisation sexuée des secteurs d'implantation des entreprises. Surtout, la diversification, ouverture sur de nouvelles activités, est également le produit d'un repli sur des parties de la maisonnée, jusque-là restées inactives dans l'univers de la petite entreprise. En effet, les femmes offrent, dans les moments de crise, une fonction assurantielle cruciale.

Les femmes se positionnent donc souvent comme un membre central de l'activité entrepreneuriale chez les immigrants à la fois au moment de la création de l'entreprise, par l'apport de ressources patrimoniales, dans la gestion de l'établissement, grâce à l'alliance des forces de travail dans la boutique ou dans l'atelier et dans les moments de crise. Deux types de stratégies peuvent alors être observées : soit une diversification des activités grâce à un déploiement sectoriel et géographique des réseaux porté par les femmes, soit un repli sur les configurations les plus élémentaires, notamment sur le couple. Mais la volonté, à partir des sources disponibles ici, de dresser une typologie systématique et généralisable de la participation des femmes dans le monde de l'atelier et de la boutique semble vouée à l'échec. En effet, comme on a tenté de le montrer, cette participation, souvent masquée dans les documents administratifs, est fonction à la fois de facteurs politiques et institutionnels, induits notamment par la situation juridique tant des femmes commerçantes que des entrepreneurs étrangers, de facteurs macroéconomiques, liés aux contextes du marché de la petite entreprise parisienne et de conjonctures micro-sociales, propres aux configurations dans lesquelles les immigrants s'insèrent. Mais l'ensemble des données contribue, néanmoins, à nuancer l'indépendance de ces femmes entrepreneuses.

La fréquente valorisation de l'indépendance économique, opposée aux servitudes du statut salarial, conduit à sous-estimer le poids des contraintes liées à l'activité entrepreneuriale. L'indépendance a un prix. Pour la plupart des femmes, elle se paye notamment d'une forte dépendance vis-à-vis du conjoint, des frères ou des cousins, d'une

confusion des rôles professionnel et familial et souvent d'une activité non reconnue comme telle donc non comptabilisée, ni parfois même rémunérée. Les difficultés semblent, de ce fait, accrues pour les immigrantes qui ne bénéficient pas, sur le marché parisien, des mêmes appuis et informations que les entrepreneuses françaises. À l'exception de certaines, telles les Américaines, qui semblent au contraire trouver dans le monde de l'entreprise, l'occasion de réaliser leur indépendance. Ainsi dans l'épreuve de la guerre, que je ne ferai qu'évoquer brièvement ici, puisqu'elle dépasse le cadre imparti à cet article, plusieurs exemples attestent du rôle des épouses qui prennent les commandes de l'entreprise, le temps du conflit, afin d'éviter à l'établissement de tomber sous le coup des ordonnances d'aryanisation économique<sup>40</sup>.

<sup>40</sup> Qu'on se rappelle *Le Dernier métro*, de François Truffaut, où l'épouse d'un directeur de théâtre juif prend, pendant la durée de la guerre, la direction de l'établissement de son mari afin d'assurer la continuation de l'entreprise.

Mais cet accès à la direction d'entreprise n'est pas nécessairement synonyme d'émancipation. Albert Grunberg, coiffeur parisien, relate ainsi comment sa femme, Marguerite, originaire d'Auvergne, a été contrainte de prendre la tête de son atelier de coiffure en 1942, alors qu'il se cache pour échapper à la déportation. Un mariage sous le régime de la séparation de biens permet à l'épouse de devenir propriétaire du magasin comme elle l'explique aux policiers venus arrêter son mari en 1942. Et Albert, caché, de plaindre son épouse, contrainte de reprendre une activité qu'elle n'apprécie guère : "Elle qui n'a jamais aimé le commerce, elle est servie !" <sup>41</sup>.

<sup>41</sup> Cf. Albert Grunberg, 2001, pp. 44-45.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARTHEZ Alice, 1982, *Famille, travail et agriculture*, Économica, Paris.
- BATTAGLIOLA Françoise, 2000, *Histoire du travail des femmes*, la Découverte, Paris.
- BEAUALET-BOUTOUYRIE Scarlett, 2000, "La femme seule à l'époque moderne : une histoire qui reste à écrire", *Annales de démographie historique*, n° 2, pp. 127-141.
- BERNARD et BONNACASE, 1910, "La femme mariée commerçante d'après la loi du 13 juillet 1907", *Revue trimestrielle de droit civil*, pp. 5-13.
- BONNET Jean-Charles, 1975, "Étude des petits commerçants étrangers dans l'agglomération lyonnaise (1919-1929) à partir du Registre du commerce", *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 1, pp. 1-40.
- BOURDIEU Pierre, 1962, "Célibat et condition paysanne", *Études rurales, Cahiers de l'École Pratique des Hautes Études*, n° 5-6, avril-septembre, pp. 32-136, réédité en 2002 dans *Le bal des célibataires*, Seuil, Paris, pp. 15-66.
- BOURDIEU Pierre, 1972, "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction", *Annales*, n° 4-5, juillet octobre, pp. 1105-1127.



## Femmes, entreprises et dépendances

---

- CARTIER Marie, 2003, *Des Facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, La Découverte, Paris.
- COHEN Miriam, 1993, *From Workshop to Office: Two Generations of Italian Women in New York City, 1900-1950*, Cornell University Press, Ithaca (N.Y.).
- CROSSICK Geoffrey et HAUPT Heinz-Gerhard (dir.), 1995, *The Petite Bourgeoisie in Europe 1870-1914, Enterprise, Family and Independence*, Routledge, London and New York.
- ELIAS Norbert, 1987, *La société des individus*, Fayard, Paris, 1<sup>ère</sup> éd.
- ESCARRA Jean, 1934, *Principes du droit commercial*, Librairie du recueil Sirey, Paris.
- GABACCIA Donna, 1991, "Immigrant Women : Nowhere at Home ?", *Journal of American Ethnic Studies*, vol. 10, n° 4, pp. 61-87.
- GARDEY Delphine, 2000, *La Dactylographie et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau (1890-1930)*, Belin, Paris.
- GREEN Nancy, 2002, *Repenser les migrations*, PUF, Paris.
- GRUNBERG Albert, 2001, *Journal d'un coiffeur juif sous l'Occupation*, Les Editions de l'Atelier, Paris.
- GUIBAL François, 1920, *La femme mariée commerçante*, thèse de droit, Montpellier.
- LEQUIN Yves, 1977, *Les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.
- LEQUIN Yves et VANDECASTEELE Sylvie (dir.), 1990, *L'Usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.
- LESCURE Michel, 1996, *PME et croissance économique. L'expérience française des années vingt*, Economica, Paris.
- MASSARD-GUILBAUD Geneviève, 1995, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front Populaire*, L'Harmattan, Paris.
- MAUCO Georges, 1932, *Les Étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique*, Armand Colin, Paris.
- MORIER Françoise (dir.), 1994, *Belleville, Belleville, visages d'une planète*, Créaphis, Paris.
- OMNES Catherine, 1997, *Ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au XX<sup>e</sup> siècle*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- PERROT Michelle, 1984, *Jeunesse de la grève, France 1871-1890*, Seuil, Paris, coll. "L'Univers historique".
- PERROT Michelle, 1987, "Figures et rôles" in Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*. Tome IV. De la Révolution à la Grande Guerre, Seuil, Paris, pp. 121-186.
- PERROT Michelle, 1998, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris, 2001 (1<sup>ère</sup> éd.).
- PINOL Jean-Luc, 1991, *Les mobilités de la grande ville. Lyon, fin XIX<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Presses de la FNSP, Paris.
- RAINHORN Judith, 2002, "Production ou reproduction ? Les migrantes italiennes entre rôle maternel et intégration professionnelle : Paris (La Villette) et New York (East Harlem), années 1880-1920", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars, 49-1, pp. 138-155.
- SCHWEITZER Sylvie, 2002, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Odile Jacob, Paris.
- SOHN Anne-Marie, 1991, "Entre-deux-guerres : les rôles féminins en France et en Angleterre", in Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes*. Tome V. Le XX<sup>e</sup> siècle, Perrin, Paris, 2002, 1<sup>ère</sup> édition.

Statistique générale de la France, Résultats publiés des recensements de 1926, 1931 et 1936, Imprimerie nationale, Paris.

TREMPÉ Rolande, 1971, *Les Mineurs de Carmaux*, Éditions sociales, Paris.

VALÉRY Jules-Toussaint, 1907, "La femme mariée commerçante et la loi du 13 juillet 1907", *Annales de droit commercial*, pp. 396-412.

WEBER Florence, 2002, "Pour penser la parenté contemporaine" in Danielle Desbordeaux et Pierre Strobel (dir.), *Les Solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, coll. "Droit et société", vol. 34, pp. 73-106.

WEIL Patrick, 2002, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Grasset, Paris.

ZALC Claire, 2002, *Immigrants et indépendants. Parcours et contraintes, Les petits entrepreneurs étrangers du département de la Seine (1919-1939)*, Université Paris X-Nanterre, thèse de doctorat.